



Dossier réalisé par  
Stéphane Cardènes

Adjoint à l'urbanisme  
Commune de Lirac

# PROJET DE CREATION D'UN GAZODUC (ERIDAN)

Dossier soumis au débat public

## ANALYSE CRITIQUE DU PROJET

-  Secteur viticole non AOC
-  Viticole
-  Bâti
-  Zone d'activité
-  Milieu naturel
-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Réseau hydrographique
-  Fuseau d'étude mis au débat

**AOC Côtes du Rhône Cru Châteauneuf-du-Pape**  
communes : Châteauneuf-du-Pape, Bédarrides, Courthézon, Orange, Sorgues

**AOC Côtes du Rhône Cru Lirac**  
communes : Lirac, Roquemaure, Saint-Laurent-des-Arbres, Saint-Génès-de-Comolas

**AOC Côtes du Rhône Cru Tavel**  
communes : Tavel

**AOC Côtes du Rhône Villages Chusclan**  
communes : Chusclan, Codolet, Orsan, Saint-Etienne-des-Sorts, Bagnols-sur-Cèze

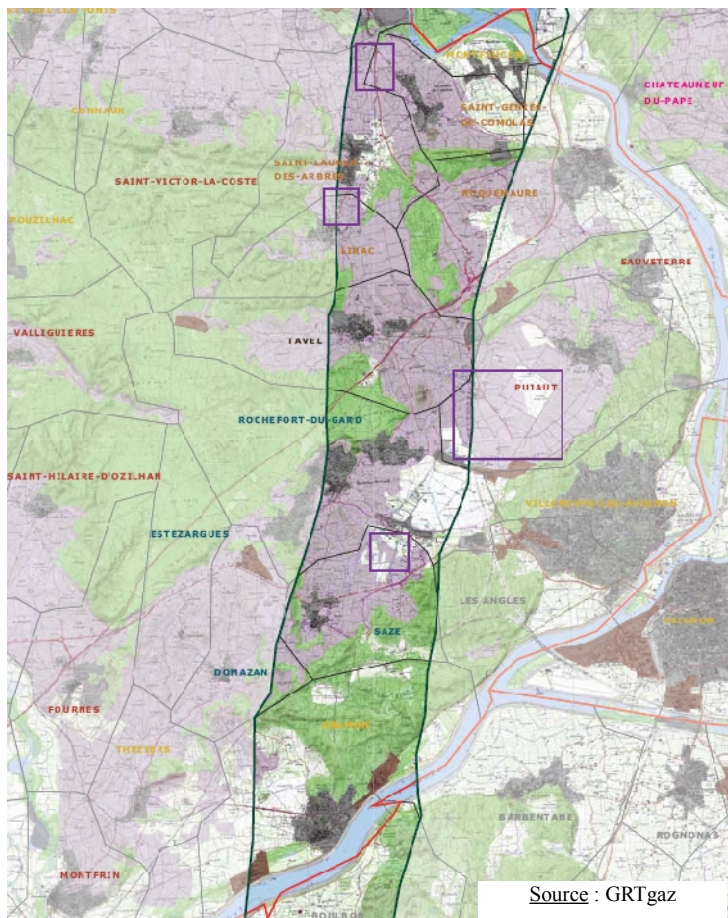
**AOC Côtes du Rhône Villages Laudun**  
communes : Laudun, Saint-Victor-la-Coste, Tresques

**AOC Côtes du Rhône Villages Signargues**  
communes : Domazan, Estézargues, Rochefort-du-Gard, Saze

**Communes AOC Côtes du Rhône Villages**

**Communes AOC Côtes du Rhône Régional**

**Communes hors AOC Côtes du Rhône**



Source : GRTgaz

Lirac, Le 20 septembre 2009

# PROJET ERIDAN CREATION D'UN GAZODUC

De St Martin de Crau à St Avit

**ERIDAN est un projet de développement des capacités de transport de gaz naturel dans le sud-est du pays, sur l'axe Sud – Nord**, réalisé par GRTgaz, filiale de GDF Suez. Il se traduirait par une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel, entre deux des principaux nœuds du réseau français, à Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et à Saint-Avit (Drôme).

## **1) Les caractéristiques du projet :**

Cette nouvelle canalisation aurait une longueur d'environ **200 km** et serait composée de tubes d'acier de **1,2 m de diamètre** environ. Les tubes seront enterrés sur toute la longueur à une profondeur d'au moins **1 mètre**. La pression du gaz dans la canalisation pourrait atteindre **80 bars**.

Un dispositif assurant la sécurité de l'ouvrage est prévu tous les 20 km (soit une dizaine) environ afin d'interrompre la circulation du gaz si nécessaire. De plus, Au milieu du fuseau, **une réserve foncière** devrait être constituée pour pouvoir, si besoin, accueillir plus tard **une station de compression du gaz naturel**.

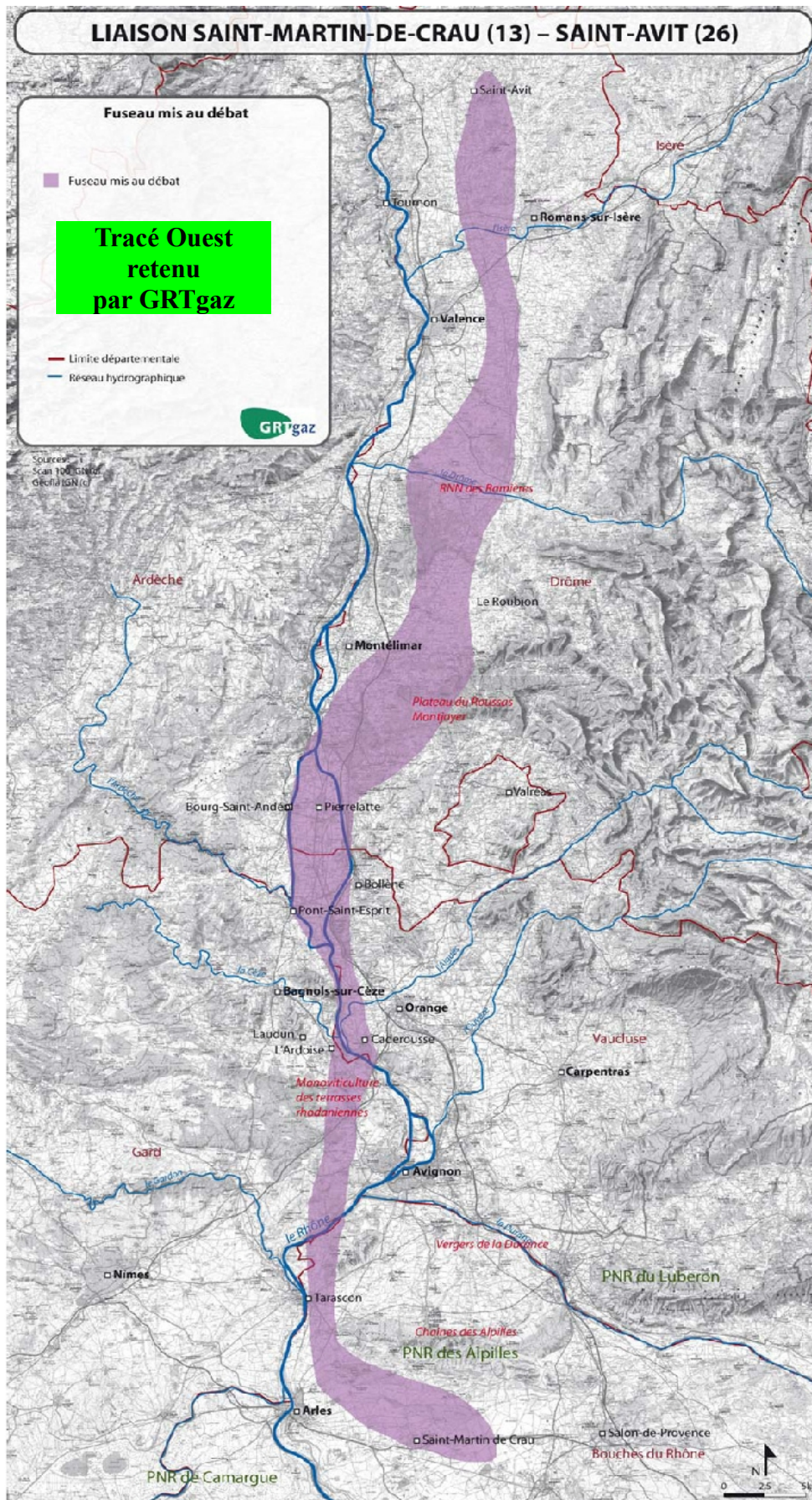
## **2) Le tracé proposé :**

Les bureaux d'études ont travaillé sur deux tracés :

- l'un passant à l'Est du Rhône (départements 13 ; 84 ; 26)
- l'autre passant à l'Ouest du Rhône (départements 13 ;30; 84; 07; 26)

Les enjeux de l'aire d'étude ont fait l'objet d'une analyse thématique avec le recours à des bureaux d'études spécialisés dans les domaines de l'environnement, de la sécurité et des activités agricoles et viticoles. Les résultats de cette analyse ont été présentés aux acteurs rencontrés pour aboutir à un **fuseau du projet d'une largeur moyenne de 2 à 4 km, dit tracé Ouest**.

Ce fuseau a ensuite été présenté aux élus locaux et aux parlementaires concernés par son périmètre.



Carte projet du fuseau pour la construction du gazoduc ERIDAN (source :GRTgaz)

Comme plusieurs communes gardoises, Lirac a reçu les informations relatives à ce projet de gazoduc et rencontré les représentants du projet ERIDAN. Soucieux de l'avenir de notre territoire qui comprend plusieurs terres AOC et CRU (Tavel, Lirac), j'ai décidé d'analyser les éléments qui ont permis la validation de ce fuseau, restant aujourd'hui un projet proposé par la filiale de GDF Suez.

Diverses études ont été réalisées dans le domaine de : **l'environnement, l'urbanisme, l'agriculture et de la sécurité**. La finalité de ces études est de mettre en avant le futur choix du tracé. **Ce dernier est le fuseau Ouest**. Une phase de communication et de concertation est en cours afin d'expliquer ce choix auprès des acteurs économiques, de la population et des élus locaux. Ce débat public prend fin début novembre 2009.

**Afin de participer à ce débat, j'ai principalement concentré mon travail d'analyse des études sur le territoire gardois.** Toutefois, à la vue de certains éléments **il m'a semblé important d'élargir cette analyse aux autres territoires identifiés.**

### **3) L'analyse des études menant au choix du fuseau sélectionné :**

A l'origine les bureaux d'études ont travaillé sur deux tracés. Ces deux fuseaux ont été proposés dans la partie sud de l'aire d'étude (St Martin de Crau jusqu'à Montjoyer). Ces propositions sont larges de 10 km l'une à l'Est du Rhône (Départements 13; 84;26) et l'autre à l'Ouest (13; 30 84;07;26). (Voir carte ci-dessous).

**Les deux tracés étudiés sont ceux fournis par GRTgaz aux bureaux d'études.**

#### **3.1) Mission de pré-cadrage Écologique :**

Cette étude écologique a été menée par le bureau d'études **ECO-MED à partir de février 2008 et l'étude à été remise en juin 2008.**

Les principales sources de données sont :

- l'étude de pré-cadrage écologique phase 1 réalisée par ECOMED (Réf. 0806-584-RPGRTgaz-Rhône-I final)
- les fiches officielles des périmètres à statuts (ZNIEFF, pSIC.....) sites web des DIREN
- les bases de données personnelles (experts d'ECO-MED) et les données ponctuelles de quelques naturalistes locaux

Sur la base de l'analyse de données et des dires d'experts, **un indice d'intérêt écologique traduisant le niveau d'enjeu écologique potentiel a été attribué à chaque type d'occupation du sol.** Il reflète ainsi **la qualité écologique potentielle** des milieux et leur capacité d'accueil supposée d'espèces rares ou protégées.

Quatre niveaux d'intérêt écologique ont été caractérisés :

- intérêt écologique très faible
- intérêt écologique faible à modéré
- intérêt écologique modéré à fort
- intérêt écologique fort à très fort

Tous les secteurs des deux fuseaux ont été analysés. Vous trouverez ci-après la synthèse concernant **l'éco-complexe des Côteaux rhodaniens**.

Sur ce secteur, les enjeux écologiques potentiels globaux dominants sont considérés par le bureau d'études : « **modérés à forts localement, très forts localement** ». Les principales sensibilités écologiques sont : « *la ripisylve du Rhône, les lînes, l'avifaune, les espèces végétales aquatiques à forte valeur patrimoniale* ».

De cette analyse des éco-complexes, deux systèmes sont caractérisés en secteurs à forts (voire très forts) enjeux de conservation : La chaîne des Alpilles et le plateau de Roussas-Montjoyer.

Le bureau d'étude indique clairement : « **Ces deux éco-complexes posent d'autant plus de problèmes qu'ils sont situés au carrefour des deux fuseaux, au départ pour la chaîne des Alpilles et à la jonction des fuseaux Est et Ouest au niveau des plateaux de Roussas -Montjoyer** »

Le positionnement de ces deux éco-complexes rend donc la réalisation du gazoduc très difficile. L'idée d'un nouveau fuseau (alternatif) sera même proposée par le bureau d'études.

De plus il spécifie dès la fin de l'analyse des éco-complexes : « Le fuseau Est présente de plus grands espaces où les enjeux écologiques sont moindres (dans les vastes plaines agricoles) tandis qu'à l'Ouest, le fuseau est beaucoup plus hétérogène vis à vis des zones à enjeux ce qui pourrait induire beaucoup plus d'évitements et difficultés de passage lors de la recherche d'un tracé de moindre impact » (p 29).

A la fin de l'étude menée par ECO-MED (p 39), il est spécifié : « **...les superficies où les enjeux écologiques potentiels globaux sont moindres, sont plus importantes à l'Est qu'à l'Ouest et surtout beaucoup plus uniforme..... De plus le fuseau Est engendrerait potentiellement moins de défrichement que le fuseau Ouest où se trouvent le plus grand nombre de massifs forestiers présentant des enjeux écologiques forts à très forts.**

En conclusion de son étude, « **ECO-MED préconise donc le fuseau Est**, et la variante « Est de Romans », comme présentant potentiellement les secteurs où la recherche d'un tracé de moindre impact serait la plus acceptable pour l'intégration écologique du projet ».

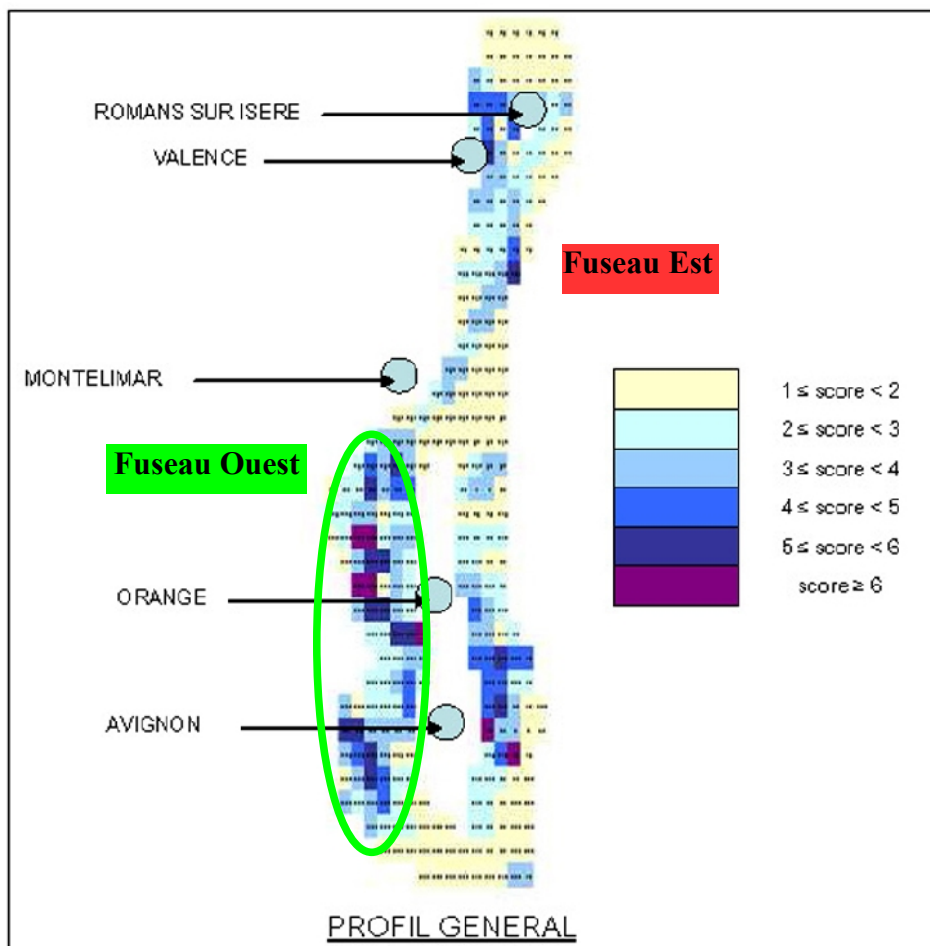
**ECOMED va même jusqu'à proposer à GRTgaz un fuseau alternatif au-delà des deux fuseaux initiaux.**

### 3.2) Étude préliminaire à la hiérarchisation des fuseaux pour le projet ERIDAN de GRTgaz :

Cette étude a été réalisée par le bureau d'études VERITAS, en juin 2008.

Le bureau d'études s'est appliqué à analyser les deux fuseaux proposés par GRTgaz afin de définir le meilleur tracé selon deux groupes de critères : « sécurité entourage humain et sécurité ouvrage ».

**Dans l'analyse de ces différents critères et sous critères, plus le score obtenu pour la zone élémentaire étudiée est élevé, plus le critère est jugé contraignant (couleurs foncées).**



**Si on observe la carte issue de l'analyse des critères par le bureau d'études VERITAS, il apparaît que la partie atteignant les scores les plus élevés est le secteur Ouest.**

De plus, VERITAS indique dans son chapitre sur « *Limite de l'étude – difficultés rencontrées* ».

« *La collecte des informations nécessaires à l'étude a été effectuée sur une base bibliographique (Internet essentiellement). Certaines informations ne sont pas disponibles sur les sites des organismes départementaux ou régionaux* »

« *Des contacts ont donc été pris directement avec des organismes départementaux et régionaux (DRIRE, Préfectures, SDIS). Cependant, le délai de l'étude n'a pas permis de réunir la totalité des informations requises pour l'étude* ».

Enfin concernant les informations recueillies pour réaliser les seuils, VERITAS indique : « *Le type d'informations recueillies n'a pas toujours permis d'attribuer les scores en fonctions des seuils définis initialement dans la méthodologie. Il a donc été nécessaire d'adapter les seuils en cours d'étude...* ».

**VERITAS** indique clairement les limites de cet exercice difficile à réaliser, en particulier pour la collecte des données mais aussi sur la durée de l'étude demandée. Le fuseau Ouest apparaît toutefois bien plus contraignant que le fuseau Est.

### 3.3) Étude de pré-diagnostic agricole :

La partie sud de l'aire d'étude a préalablement été mise à l'étude sous la forme de deux fuseaux (*Projet de Gazoduc \_ St Martin de Crau (13) – St Avit (26) \_ Pré-diagnostic agricole; étude réalisée par le bureau d'études Atelier Territoires et Paysages*) ; Mai 2008.

Cette étude a utilisé une analyse multicritères des caractéristiques agricoles, en prenant en compte les éléments suivants afin d'identifier des sous ensembles agraires : le pourcentage de SAU, le type de cultures majoritairement présentes, le pourcentage de SAU irriguées, la surface moyenne des exploitations, la valeur vénale des terres. 13 unités paysagères, à l'échelle des deux fuseaux ont été identifiées.

En conclusion, pour le secteur gardois constitué par la monoculture des terrasses rhodaniennes (AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et Cru Tavel et Lirac), il est indiqué que :

- les niveaux d'enjeux agricoles sont forts à très forts
- les niveaux de sensibilité culturelles sont forts
- le niveau de sensibilité humaine est fort

**Aucun autre secteur des 13 unités paysagères ne concentre un tel niveau de sensibilité.**

**Le secteur gardois constitué par la monoculture des terrasses rhodaniennes est donc le territoire le plus sensible au projet de gazoduc selon le bureau d'études.**

De plus, le bureau d'études indique : « *A noter, la présence de secteurs viticoles AOC de fortes sensibilités au sein des deux fuseaux et également entre les deux fuseaux, qu'il convient d'éviter.* ». **Il me semble qu'on ne peut pas être plus clair.**

Toutefois, l'analyse conduite par le bureau d'études est de choisir de faire passer le gazoduc par ce territoire: « ... *Globalement les superficies où les enjeux agricoles sont moindres, sont plus étendues en surface dans le fuseau Ouest que dans le fuseau Est.* ». On reste donc sur une analyse des surfaces.

Enfin, le bureau d'études exprime la limite de l'analyse faite par cette étude (p 44). Il demande des précisions des secteurs d'enjeux et de sensibilités agricoles spécifiques ainsi que des compléments d'informations.

**Nous sommes donc loin d'un choix définitif pour un fuseau. Cette étude utilise uniquement la terminologie « globalement » pour indiquer son choix mais elle indique également qu'il manque des éléments pour aboutir à une analyse plus complète.**

**La pré-étude agricole présente une conclusion différente de celle du bureau d'études ECO-MED, ce dernier préférant le tracé Est à la vue de l'impact écologique d'un futur tracé de gazoduc.**

#### 4) Conclusion sur l'analyse des études :

##### **concernant la mission de pré-cadrage écologique et environnementale,**

menée par ECO-MED , il est spécifié (p 39) : « ...*les superficies où les enjeux écologiques potentiels globaux sont moindres, sont plus importantes à l'Est qu'à l'Ouest et surtout beaucoup plus uniforme..... De plus le fuseau Est engendrerait potentiellement moins de défrichement que le fuseau Ouest où se trouvent le plus grand nombre de massifs forestiers présentant des enjeux écologiques forts à très forts* ».

« *A la vue de cette analyse synthétique, ECO-MED préconise donc le fuseau Est, et la variante « Est de Romans », comme présentant potentiellement les secteurs où la recherche d'un tracé de moindre impact serait la plus acceptable pour l'intégration écologique du projet* ».

**Pourquoi ne pas avoir pris en compte ces éléments dans le choix du tracé ?**

De plus, le bureau d'étude va même jusqu'à proposer à GRTgaz un **fuseau alternatif** au-delà des deux fuseaux initiaux. **Pourquoi cette solution n'a pas été mise en avant ?**

##### **Concernant l'étude préliminaire sur la sécurité,**

Le bureau d'études s'est appliqué à analyser les deux fuseaux proposés par GRTgaz afin de définir le meilleur tracé selon deux groupes de critères : « sécurité entourage humain et sécurité ouvrage ».

**Dans l'analyse de ces différents critères et sous critères, plus le score obtenu pour la zone élémentaire étudiée est élevé, plus le critère est jugé contraignant**

Si on observe la carte présente sur ce document (p 6) issue de l'analyse des critères par le bureau d'études VERITAS, **il apparaît que la partie présentant le plus de contraintes est le fuseau Ouest.**

##### **Concernant l'étude sur le pré-diagnostic agricole,**

il apparaît dans l'étude que le secteur gardois constitué par la monoculture des terrasses rhodaniennes (AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et Cru Tavel et Lirac), le plus sensible, est situé sur le tracé Ouest. Aucun autre secteur des 13 unités paysagères ne concentre un tel niveau de sensibilité. **Il est donc le territoire le plus sensible au projet de gazoduc selon le bureau d'études.** Toutefois le tracé Ouest est proposé.

De plus, le bureau d'études ATELIER TERRITOIRES ET PAYSAGES ajoute : « *A noter, la présence de secteurs viticoles AOC de fortes sensibilités au sein des deux fuseaux et également entre les deux fuseaux, qu'il convient d'éviter* ».



Il apparaît que la proposition du fuseau Ouest faite par GRTgaz est peu probante. **Les études n'indiquent pas clairement le choix fait par la filiale de GDF-Suez concernant le projet ERIDAN.** Le fuseau Ouest est dans une grande partie des études, le secteur le plus difficile pour faire passer un gazoduc. Toutefois c'est celui qui a été choisi et proposé au débat public.

L'enveloppe dans laquelle s'insère les deux fuseaux est trop restreinte. Il aurait été préférable d'élargir le champ dans lequel le projet ERIDAN aurait pu être réalisé. Le bureau d'études ECO-MED ayant même proposé un troisième fuseau, afin d'éviter les enjeux forts de conservation du point de vue de l'écologie.

De plus, concernant le développement durable, il apparaît une incompréhension de nos administrés. On continue le blocage de projets concernant le développement **d'énergies renouvelables** sur les Communes de Lirac, St-Victor-la-Coste ou de Rochefort-du-Gard. Et dans le même temps il est proposé sur ces mêmes territoires, des projets de transport **d'énergie fossile.**

**Quel est l'intérêt du Grenelle de l'environnement si ce qui est acté à l'échelle nationale est impossible à réaliser à l'échelon local ?**

Enfin, après avoir écouté les agriculteurs, ces derniers ont exprimé leurs inquiétudes. En effet, les parcelles AOC d'appellation Tavel et Lirac peuvent être déclassées suite aux travaux réalisés durant l'enfouissement du gazoduc. Dans le décret d'appellation Tavel, il y a une interdiction à remanier les sols. Si le cas contraire se produit le Ministère de l'Agriculture peut déclasser les parcelles concernées.

Suite à l'analyse des différentes études, documents fournis, ainsi que la rencontre avec les habitants, viticulteurs et élus gardois, il apparaît que le fuseau Ouest n'est pas le meilleur tracé possible. Le tracé Est présente moins de contraintes.

**A la vue des éléments disponibles, le choix du fuseau Ouest ne m'apparaît donc pas recevable. Je propose donc à la municipalité de Lirac d'émettre un avis défavorable au fuseau Ouest proposé par GRTgaz et d'en faire part à la commission du débat public. J'invite également les communes du Gard, des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, de l'Ardèche à suivre ces recommandations.**

Fait à Lirac, le 20 septembre 2009

Stéphane Cardènes



Adjoint à l'urbanisme  
Commune de Lirac

# ANNEXE

**L'ensemble des études, documents utilisés pour réaliser cette analyse peuvent être téléchargés sur les liens Internet suivants :**

<http://www.grtgaz.com>

<http://www.grtgaz.com/fr/accueil/grands-projets/projets-a-letude/projet-eridan/le-projet/>

**Le projet de gazoduc ERIDAN est soumis au débat public ; A ce titre vous pouvez également trouver des informations sur le site Internet de la Commission Nationale du Débat Public**

<http://www.debatpublic-eridan-gaz.org/index.html>